

C.C.A.S. DE SAINT CLÉMENT DES LEVÉES

Réunion du 30 Mars 2022

Étaient présents : Monsieur NIVELLE Laurent, Madame SAULEAU Cécile, Madame ROULLEAU Nadège, Madame DESBOIS Delphine, Madame ROY Linda, Monsieur PIDOU Michel, Madame FOUQUET Martine, Madame MIGNONNEAU Bernadette, Madame ECHARDOUR Sylvaine, Madame LAUMONIER Joséphine

Était absente excusée : Madame MANDOTE Françoise donne pouvoir à Madame FOUQUET Martine,

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 Septembre 2021.

Approbation du compte de gestion

Monsieur NIVELLE présente les comptes du CCAS. Les membres du CCAS adoptent à l'unanimité le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2021 avec les montants suivants :

6 500,00 euros de recettes
3 608,15 euros de dépenses

Approbation du Compte Administratif

Monsieur NIVELLE étant sorti, Madame SAULEAU Cécile expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021. Les membres du CCAS adoptent à l'unanimité le compte administratif 2021 avec les montants suivants :

6 500,00 euros de recettes
3 608,15 euros de dépenses

Affectation du résultat

L'excédent de fonctionnement de 2 891,85 euros est reporté au compte 002 – excédent antérieur reporté – du budget 2022.

Vote du budget

Le budget primitif devant être voté avant le 15 avril 2022, celui-ci a été adopté pour :

Section d'investissement : 0 euros
Section de fonctionnement : 6 495 euros

Vote des Subventions

Les membres du CCAS acceptent de verser les subventions suivantes sous réserve de demande des associations :

- L'ADMR la somme de 563,00 euros
- La COORDINATION AUTONOMIE la somme de 30,00 euros

Questions diverses

Points sur les concessions de cimetière – Tarifs : Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que plusieurs concessions vont être à renouveler dans le nouveau cimetière et que des reprises de concessions vont être effectuées dans l'ancien cimetière.

Dons (livres sur la laiterie) : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la vente des livres sur la laiterie sera reversée intégralement au CCAS, sauf pour le musée qui se gardera 2 € par livre (prix du livre : 10 €).

Situation Monsieur GILLOT : Monsieur le Maire avait exposé aux membres du CCAS lors de sa dernière réunion qu'une situation semblait précaire en la personne de Monsieur GILLOT domicilié 154, Port Cunault. Après en avoir échangé avec Madame MANDÉ, assistante sociale, celle-ci nous a informé qu'elle suit Monsieur GILLOT. Monsieur GILLOT fait ses courses seul à pied jusqu'aux ROSIERS, qu'il est suivi médicalement, et qu'une personne passe une fois par semaine. Aucune inquiétude à se faire.

Madame FORGEOT et Monsieur LAMBERT : tous les deux hospitalisés, Madame FORGEOT à SAUMUR et Monsieur LAMBERT à ANGERS.

Madame LAUMONIER propose à ce que le CCAS se mobilise pour être lieu de collecte pour l'aide humanitaire pour l'Ukraine (consommables, produits d'hygiène, produits pharmaceutiques, ...).

Chaque famille accueillie est prise en charge par les collectivités.

Chaque personne accueillie se voit attribuer une autorisation provisoire de séjour valable 6 mois, qui lui ouvre des droits au niveau sécurité sociale et Complémentaire santé solidaire. Des actions sont menées sur le transport au niveau de l'agglomération saumur val de loire.